



Divorce et carte de séjour

Par **sasso**, le **24/01/2009** à **17:48**

Bonjour je suis une tunisienne je suis mariée depuis 25 mars 2006 d'un homme de nationalité tunisienne résident en france et qui a une carte de séjour de 10 ans.

en 2007 j'ai eu ma carte de séjour de 10 ans. jusque ici tout va bien mais en septembre 2008 j'ai su que mon mari ma trompé avec une algérienne et il a eu un enfant avec elle;et sa ma bouleverser moralement; alors j'ai quitté ma maison conjugale et suis rentrer en tunisie pour faire un divorce pour faute;alors ma question :

Est ce que après le divorce je risque de perdre mes papier sachant que je suis pas bien intégrer en france je ne travaille pas et mon mari ma enlever mes papier d'intégration c'est à dire les attestation que j'ai eu à l'OMI.

je souhaiterais bien me répondre et merci.